



Prestation compensatoire courte durée de mariage

Par **snif**, le **25/12/2007** à **22:13**

Bonjour, j'ai besoin de votre aide. je me suis marié en juil2005 et séparé pour cause de violence en oct 2005. Mon ex a demandé le divorce en fev2006. Avant de me marié, je travaillais sur paris en cdi. j'ai tout quitté pour rejoindre mon mari en province. Je suis sans emploi. mon ex me verse une pension de secours a l'heure actuelle et nous somme tjs dans un divorce pour faute qu dure. (lui pour abandon et moi pour violence donc ce qui justifie mon depart) Mon ex (33 ans) a un patrimoine estimé a 400000 euros et un revenu de 5000 euros. Moi, je ne vie qu'avec 300 de pension et 80 euros de RMI. En appel pour ma pension de secour, le juge a admi l'écart de revenu et le niveau d'existence que j'avais droit au vue des revenue de mon ex) Pensez vous que j'aurais droit a une pc au vue du peu d'année de mariage. Qu'est ce qui rentre en compte la date de l'onc qui a eu lieu en avril 2006 ou la date de mon depart ou la date du jugement du divorce pour dater sur la pc? je vous remercie de m'éclairer.